



SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 décembre 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni à Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelynghé (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres) remplacé par M. Jean-Michel Croquelois (arrivé pour la 2^{ème} délibération).
 Mme Polaert (CCTP) a donné pouvoir à M. José Bouffart.

Titulaires excusés non remplacés : M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA).

Secrétaire de séance : M. Marc GARENAUX

18/13 : Modification statutaire : Article 5 - Adhésion de la C.A.S.O.

M. le Président rappelle que, par délibération en date du 8 octobre 2013, le SYMVAHEM a proposé de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« La règle de répartition des sièges est fonction de la population municipale sans double compte de l'EPCI, uniquement pour la partie de son territoire sur laquelle les communes sont inscrites au contrat de rivière ».

Inférieur à 3000 habitants :	1 délégué
de 3000 à 4000 habitants :	2 délégués
de 4000 à 5000 habitants :	3 délégués
Supérieur à 5000 habitants :	5 délégués

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
 DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2013

Cette modification statutaire sera effective au 1er janvier 2014.

Considérant que les E.P.C.I membres du SYMVAHEM se sont prononcés sur cette modification afin de la valider et, par conséquent, d'accepter l'adhésion de la C.A.S.O,

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de la C.A.S.O à compter du 1er janvier 2014.

Acte rendu exécutoire après
 transmission en Sous-Préfecture
 Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
 Le Président, Christian PETTE.





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 17 décembre 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni à Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelinghe (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres) remplacé par M. Jean-Michel Croquelois (arrivé pour la 2^{ème} délibération).
Mme Polaert (CCTP) a donné pouvoir à M. José Bouffart.

Titulaires excusés non remplacés : M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA).

Secrétaire de séance : M. Marc GARENAUX

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2013

19/13 : Convention de partenariat financier avec le Parc Naturel Régional 2013-2016

M. le Président rappelle que le SYMVAHEM bénéficie depuis sa création de l'appui technique du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, formalisé par l'intervention d'un animateur de niveau ingénieur sur la quasi-totalité des dossiers suivis.

Ce poste d'animateur était co-financé par l'Agence de l'Eau et les EPCI membres du contrat de rivière de la Hem sur la période 2006-2011. Ce partenariat s'est ensuite poursuivi par la signature d'un avenant au dit contrat sur la période 2011-2013.

Suite à l'évolution des enjeux de la politique de l'eau et à la mise en œuvre de son 10ème programme, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, principal financeur, a souhaité proposer un nouveau cadre d'intervention financière, sur la période d'avril 2013 à avril 2016, pour la prise en charge de ce poste d'animation qui reste dans les effectifs du Parc Naturel Régional.

Précisément, le Parc a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau sur 3 ans afin d'être financé à hauteur de 70%, sous réserves d'avancer sur les 3 axes de travail suivants :

- la mise en œuvre du plan de gestion écologique des cours d'eau,
- le rétablissement de la libre circulation des poissons et des sédiments,
- la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Afin de maintenir le partenariat technique en place avec le Parc qui permet au SYMVAHEM de bénéficier d'un appui technique constant, il est donc proposé de :

- verser le solde de la participation financière (soit 30%) sur la période couverte par la convention, pour le poste d'animation au Parc Naturel Régional sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses engagées et de la participation de l'Agence de l'Eau,

... / ...

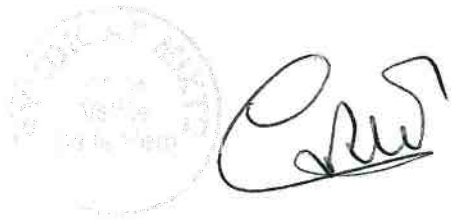
... / ...

- demander aux EPCI membres de lui verser la quote-part correspondante dans le cadre de la cotisation annuelle à compter de l'année 2014,
- autoriser le Président à signer la convention de partenariat « animation avril 2013 – avril 2016 » avec le Parc Naturel Régional, ainsi que tout avenant sauf si celui-ci avait une conséquence financière non prévue,
- inscrire les crédits correspondants dans les budgets correspondants à la période couverte par la convention.
- inscrire les crédits correspondants au budget 2013, par anticipation, afin de pouvoir régler la dite participation attendue en mars 2014, soit avant le vote du budget primitif 2014.

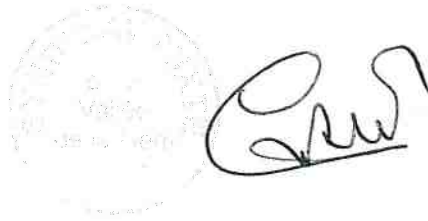
Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.*



A circular stamp from the Prefecture of Saint-Omer is partially visible on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Pette'.



A circular stamp from the Prefecture of Saint-Omer is partially visible on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Pette'.

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 DEC. 2013



SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 17 décembre 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni à Audrehem sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Christian Vangrevelynghé (CCRA), M. José Bouffart (CCRAVH), M. Jean-Claude Hiraut (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres) remplacé par M. Jean-Michel Croquelois (arrivé pour la 2^{ème} délibération).
Mme Polaert (CCTP) a donné pouvoir à M. José Bouffart.

Titulaires excusés non remplacés : M. Yves Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA).

Secrétaire de séance : M. Marc GARENAUX

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 DEC. 2013

20/13 : Barrières anti inondation - Offre de Stage

M. le Président indique que suite à la réunion de présentation des deux projets d'effacement des barrages des moulins de Recques sur Hem et de Polincove, aux Présidents des EPCI membres, il convient de proposer une réalisation par phase des travaux de continuité écologique en parallèle avec les dossiers de lutte contre les inondations.

A ce titre, en complément des travaux de champ d'expansion de crues (projets labellisés PAPI) et des aménagements hydraulique douce en cours de réalisation, il s'agit de prévoir à court terme la mise en place de dispositifs de protection rapprochée pour les habitations impactées par les phénomènes d'inondations et de ruissellement.

Ces dispositifs anti-inondations ont déjà fait l'objet d'une étude par l'intermédiaire d'un stagiaire (Antoine Bruge) d'avril à juillet 2012.

Aujourd'hui, le SYMVAHEM a besoin de poursuivre la réflexion sur le sujet en mettant en place les modalités de mise à disposition du matériel, au niveau financier, juridique et organisationnel.

C'est pourquoi, il est proposé de confier cette mission à un stagiaire en environnement qui sera donc chargé de mettre en place ce projet « barrières anti-inondation » pour le compte du SYMVAHEM. Une enveloppe financière dédiée à ce projet sera proposée au budget 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- accepte cette proposition.
- autorise le Président à signer la convention de stage avec l'établissement scolaire.
- accepte de rembourser les frais engagés par le stagiaire dans le cadre de sa mission sur présentation de justificatifs.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Christian PETTE.

